

## FAIS UNE RAMPE AUTOUR DE TON TOIT – FAITES UNE BARRIÈRE A LA TORAH (PAR RABBI DAVID HANANIA PINTO CHLITA)

**D**ans notre parachah, on trouve une mitsva particulière, qui s'applique à quiconque construit une maison; c'est la mitsva de « maaké », la rampe : « Quand tu construiras une nouvelle maison, tu feras une rampe autour de ton toit, et tu ne mettras pas de sang dans ta maison si quelqu'un venait à en tomber » (22, 8)

Les commentateurs se sont penchés sur la question de savoir pourquoi le verset utilise la double expression « yipol hanofel » (littéralement : si celui qui tombe en tombait), et non « de peur que quelqu'un n'en tombe ». Rachi dit à ce propos : « Il s'agit de quelqu'un qui devait tomber, mais malgré tout sa mort aura été provoquée par toi, car on fait arriver une bonne chose par l'intermédiaire de quelqu'un de méritant, et un malheur par l'intermédiaire de quelqu'un de coupable. » C'est-à-dire que bien que celui qui est tombé de cet endroit ait mérité de tomber, car l'homme ne remue pas un petit doigt en bas sans que cela provienne d'un décret en haut, même ainsi, nous avons reçu l'ordre de veiller à mettre une rampe, pour ne pas être celui par lequel ce décret est exécuté.

Rabbeinou Be'hayé parle longuement de ce sujet, en citant le Midrach. Voici ce qu'il dit : « Tu feras une rampe autour de ton toit de peur que celui qui tombe n'en tombe », depuis les six jours de la création il était prévu qu'il en tombe, mais toi, ne sois pas celui par lequel sa chute arrive. Ce Midrach veut nous dire que toutes les créatures ont été créées en accord avec leur désir et leur volonté. Le Saint, béni soit-Il a annoncé au début de la Création tout ce qui concernait chacun et tous les événements qui lui adviendraient. Il leur a aussi annoncé combien de jours ils allaient vivre et quelle serait leur mort, ainsi que la facilité ou la difficulté de leur subsistance, et s'ils l'obtiendraient par leurs propres moyens ou par l'intermédiaire des autres. Les Sages ont dit que tout ce qui a été créé l'a été en fonction de son accord et de ses caractéristiques, ainsi qu'il est dit (Béréchit 2, 1) « toutes leurs armées », toutes les créatures ont été d'accord et ont accepté. C'est dans ce contexte qu'il est dit qu'il était prévu que celui-là tombe depuis les six jours de la Création, et néanmoins celui par lequel cela arrive est passible d'un grave châtement. Donc « tu feras une rampe autour de ton toit ».

Bien qu'il y ait déjà un décret en ce qui concerne cette personne, chacun a le devoir de faire attention à ne pas être celui par lequel on fait arriver une mauvaise chose.

Si nous réfléchissons, il se cache là une grande leçon. Nous constatons la rigueur que met la Torah à se soucier de chacun, au point de donner une mitsva particulière de faire une rampe, tout cela pour ne pas provoquer un accident à quelqu'un pour qui cela a pourtant été décrété, de plus en appelant cela « mettre du sang dans sa maison », comme si c'était un meurtrier.

Donc à combien plus forte raison quand quelqu'un fait du mal délibérément et non accidentellement, en vexant autrui, en lui causant du tort ou en lui faisant honte en public, il s'appelle véritablement un meurtrier.

Par conséquent, combien nous devons faire attention à respecter autrui...

De plus, si la sainte Torah a mis en garde même dans un cas aussi peu probable, simplement pour que la personne concernée ne soit pas celle par laquelle on exécute un mauvais décret, combien nous devons faire attention à une chose essentielle, qui fait de nous celui par lequel un mauvais décret est exécuté, et qui est le cas où nous serions nous-mêmes coupables ! En effet, les Sages ont dit « on fait arriver quelque chose de bon par l'intermédiaire de quelqu'un de méritant, et quelque chose de mauvais par l'intermédiaire d'un coupable ». Ce n'est pas une simple phrase, une devise bien tournée, c'est une réalité : si quelqu'un le mérite, on fait arriver de bonnes choses par son intermédiaire, et

dans le cas contraire, on envoie par lui de mauvaises choses.

Par conséquent, si nous voulons que de mauvaises choses n'arrivent pas par notre intermédiaire, il ne suffira pas de mettre une rampe à notre toit. C'est également un devoir pour nous de nous améliorer. Alors, et alors seulement, du fait que nous serons méritants, on ne fera rien arriver de mal par notre intermédiaire.

Quand on y réfléchit, il se peut que ce soit ce qui se trouve en allusion dans le verset, « tu feras une rampe autour de ton toit ». On ne trouve le mot « maaké » (rampe) nulle part ailleurs dans la Torah. Les commentateurs en ont parlé, et voici ce que dit le Rachbam : « Le mot maaké n'a pas son pareil dans la Torah. Il provient de la même racine que « akat racha », la détresse du méchant. Et le Ibn Ezra cite lui aussi cette opinion, en ajoutant : Ce n'est pas par hasard que la seule racine qui corresponde au mot « maaké » soit « akat racha » pour nous dire que le fait de mettre cette rampe n'est pas uniquement matériel, mais aussi spirituel. Il ne s'agit pas de protéger celui qui se tient là pour qu'il ne tombe pas, mais d'éviter à l'homme de devenir mauvais et de commettre des fautes, en rectifiant ce qui n'était pas droit et en préservant ce qui l'était.

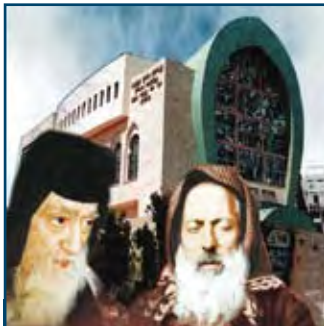
Il se peut donc que « de peur que quelqu'un ne tombe » soit là pour mettre en garde celui qui est destiné à tomber, et qui a déjà commencé à tomber, afin de l'arrêter pour qu'il se repente et amende sa conduite. En d'autres termes, pour mettre une rampe, s'arrêter pour faire son examen de conscience et se repentir. « Repentez-vous, fils rebelles, Je guérirai vos déviations », c'est l'appel qui se cache dans la confection d'une rampe. Repentez-vous, enfants rebelles ! Amendez votre conduite ! Placez des barrières qui vous empêcheront de retomber dans vos fautes anciennes...

C'est ce que dit le verset « de peur que ne tombe celui qui tombe », celui qui est déjà tombé continuera à tomber. Ne dis pas que s'il est déjà tombé, il ne pourra plus tomber, car on trouve dans le traité Yoma (86a) que quiconque commet une faute et la répète, cela devient pour lui comme si c'était permis. C'est-à-dire que celui qui est déjà tombé une fois n'est pas semblable à celui qui est déjà tombé de nombreuses fois. La première fois, il a des remords, mais petit à petit, les fois suivantes, il s'habitue à ce qu'il fait de mal, au point qu'il finit par ne plus rien voir de mal du tout. C'est cela « de peur que ne tombe celui qui tombe », nous avons une mitsva particulière d'éviter à celui qui tombe de recommencer et de continuer à tomber, car même les enfants qui ont péché à de nombreuses reprises, au point d'être appelés « fils rebelles », ont la possibilité de se repentir, au point que D. Lui-Même les guérira de leurs déviations.

Il se peut que ce soit l'une des trois choses que les hommes de la Grande Assemblée citent au début de Pirkei Avot. « faites une barrière à la Torah ». En effet, l'homme a l'obligation de se sanctifier dans ce qui lui est permis, de faire des barrières, de faire des vœux et de construire une rampe, pour progresser dans le service de Hachem.

J'ai vu quelque chose de ce genre dans le livre « Peh Eliahou », qui écrit que l'homme a le devoir de sans cesse ajouter et améliorer dans tout ce qu'il fait, comme l'ont dit les Sages (Kinim ch. 3 michna 6) : Plus ceux qui étudient la Torah prennent de l'âge, plus ils deviennent lucides. Cela est dû au fait qu'ils travaillent sans cesse à renforcer les bonnes midot. Alors que les ignorants, quand ils vieillissent, ont tendance à perdre leur lucidité, parce qu'ils s'écartent des bonnes midot, en résultat de quoi leur esprit devient confus.

C'est pourquoi l'homme a le devoir de se protéger au moyen de la Torah et des mitsvot, afin de ne pas tomber. Même s'il est souvent tombé, même s'il est dans la situation de « celui qui tombe », il doit se renforcer et se repentir totalement, car s'il s'entête à se conduire autrement, le verset dit explicitement « ne mets pas de sang dans ta maison », il verse le sang, son propre sang.



# La Voie À Suivre

KI TETSÉ

588

29 AOÛT 2009

9 ELLOUL 5769

Publication

HEVRAT PINTO

Sous l'égide de

RABBI DAVID HANANIA

PINTO CHLITA

11, rue du plateau

75019 PARIS

Tel: 01 48 03 53 89

Fax 01 42 06 00 33

[www.hevratpinto.org](http://www.hevratpinto.org)

Responsable de publication

Hanania Soussan

## GARDE TA LANGUE

### Il est interdit de le révéler

*Si quelque chose de mal a été fait, et que Réouven vienne demander à Chimon qui a fait cela, même s'il comprend que Réouven le soupçonne, il lui est interdit de révéler qui a vraiment fait cela, même s'il l'a vu de ses propres yeux. Il doit simplement lui répondre : « Ce n'est pas moi. »*

(Hafets Haïm)

Dédié à la mémoire de  
**Esther Bachar**  
**Bat Avraham**

# HISTOIRE VECUE

## LA PRIERE D'UN COTE ET L'ACTION DE L'AUTRE

Sur le verset de notre parachah « Tu ne verras pas l'âne de ton frère ou son bœuf tomber en chemin sans y faire attention, tu le relèveras certainement avec lui » (Devarim 22, 4), il est dit que si le propriétaire de l'âne va s'asseoir en disant à son ami : « Comme tu as une mitsva de le décharger, décharge-le donc », à ce moment-là celui-ci n'a plus le devoir de le décharger. On tire cela des mots : « Tu le relèveras certainement avec lui », avec lui, ensemble.

De là, écrit Rabbi Israël HaCohen zatsal de Radin, dans « 'Hafets 'Haïm », on peut tirer une leçon sur tout ce qui concerne l'homme dans le service de Hachem : s'il se sanctifie en bas et s'efforce de marcher dans les voies de Hachem, alors du Ciel on l'aide et on le sanctifie d'en haut. Ainsi, par exemple, quand on se tient en prière devant le Créateur en demandant avec ferveur : « D., empêche ma bouche de dire du mal et mes lèvres de tromper, que mon âme reste silencieuse devant ceux qui me maudissent, et soit comme de la poussière en tout », alors si l'on se garde soi-même en prêtant attention à ces choses, « il se sanctifie en bas », du Ciel on vous aide à empêcher la langue de dire du mal, les lèvres de tromper, et ainsi de suite – on vous sanctifie d'en haut en accord avec vos aspirations pures.

Mais quand on rejette toutes les demandes qu'on a faites dans la prière, et qu'on ne lève pas le petit doigt pour se garder de toutes les choses qu'on a demandées dans la prière, comment serait-il possible d'avoir l'audace de demander à Hachem d'empêcher sa bouche de dire du mal, ses lèvres de tromper et ainsi de suite, alors qu'on ne fait aucune espèce d'effort pour arrêter soi-même sa langue ?

Cette idée est contenue dans la signification de l'ordre exprimé dans notre parachah : « Tu le relèveras certainement – avec lui ». Le Saint, béni soit-Il est disposé à venir à notre aide, à nous relever, à nous faire vivre et à nous délivrer du joug du mauvais penchant, mais tout cela à la condition préalable que l'homme se sanctifie un peu en bas, qu'il s'efforce dans toute la mesure du possible de se sanctifier, de se purifier et de faire la volonté de son Père des cieux. A ce moment-là, il lui est bel et bien promis qu'on le « sanctifiera d'en haut ». Qui ne le désirerait ?

Dans le même ordre d'idées, le 'Hafets 'Haïm observe que nous demandons dans nos prières quotidiennes de l'aide pour la compréhension dans l'étude de la sainte Torah, en disant : « Fais-nous la grâce de nous enseigner, notre Père miséricordieux, Toi qui fais miséricorde, prends-nous en pitié, et mets en nos cœurs de comprendre, d'intégrer, d'écouter, d'apprendre et d'enseigner toutes les paroles de Ta Torah avec amour. Eclaire nos yeux par Ta Torah, attache notre cœur par Tes mitsvot, et unifie notre cœur pour aimer et craindre Ton Nom. » Et ainsi de suite pour le reste de la prière.

Or si l'homme ne se fixe pas quotidiennement d'étudier quelque chose tout de suite après la prière, sa prière ne sert absolument à rien, et elle n'est pas acceptée par Hachem.

A quoi est-ce que cela ressemble ? Le 'Hafets 'Haïm donne une belle parabole à ce propos.

Cela ressemble à un pauvre qui se trouve vraiment dans la misère, et qui n'a littéralement pas un sou. En marchant dans la rue, il rencontre un des riches de la ville qui vient à sa rencontre, et qui est connu pour donner beaucoup de tzedaka et faire beaucoup de 'hessed.

Le pauvre n'hésite pas une seconde, il s'adresse immédiatement au riche et lui dit : « Dans votre bonté, soyez généreux avec moi, prêtez-moi une somme de cinq roubles et sauvez-moi des affres de la faim. »

Très bien, lui répond le riche. Mais je n'ai pas sur moi de quoi vous prêter ce que vous demandez. De plus, je suis assez pressé en ce moment à cause de mes affaires, mais vous feriez bien de venir chez moi vers sept heures du soir, je vous donnerai cinq roubles avec joie.

Le soir, le riche s'efforça d'être chez lui à l'heure fixée, et attendit même le pauvre une heure entière, mais celui-ci ne vint pas. Le riche se dit en lui-même qu'il lui était probablement arrivé quelque chose qui l'empêchait de venir.

Le lendemain, le riche se trouvant dans la rue, il rencontra de nouveau

le pauvre. Celui-ci se mit à le supplier de le traiter généreusement et de lui prêter cinq roubles. Le riche lui répondit : « Comme je vous l'ai dit hier, venez donc chez moi et je vous donnerai volontiers cinq roubles. Hier soir, je vous ai d'ailleurs attendu pendant un grand moment, et vous n'êtes pas venu. Si vous voulez recevoir votre prêt, venez aujourd'hui à sept heures, et je vous donnerai l'argent. »

Le riche s'arrangea de nouveau pour être chez lui à l'heure dite, mais le pauvre ne se présenta pas du tout.

Le troisième jour, il rencontra de nouveau le pauvre, et comme à sa vieille habitude, il se mit à supplier le riche d'être généreux etc. Le riche ne put se contenir, et se mit à crier avec colère : « Je vois que vous ne dites pas la vérité. Vous n'avez aucun besoin de cinq roubles. Si vous aviez vraiment besoin de cet argent, vous seriez venu chez moi hier et avant-hier à l'heure que je vous avais fixée. J'ai l'impression que vous avez simplement envie de vous moquer de moi, vous ne me dites pas la vérité. »

La leçon est claire. Le Saint, béni soit-Il désire faire du bien à Son peuple Israël en lui donnant sagesse, compréhension et discernement, pour qu'il puisse comprendre, intégrer, étudier et enseigner les paroles de la sainte Torah. De Son côté, pour ainsi dire, il n'y a aucun empêchement, au contraire. Il aide tous ceux qui font des mitsvot et leur accorde tout ce qui est possible. Mais le Saint, béni soit-Il nous demande une seule chose, comme le riche qui demandait que le pauvre vienne chez lui. Il nous demande d'aller chez Lui, et depuis la destruction du Temple, Il n'a au monde que les quatre coudées de la halakha.

Quand l'homme demande à Hachem de lui éclairer les yeux dans Sa Torah, Hachem répond : « Tu as bien demandé, assieds-toi donc à la table et prends une Guemara, ou des michnayot, ou 'Hok LeIsraël, et ainsi de suite. Et J'éclairerai tes yeux comme tu l'as demandé. » Mais si le demandeur s'empresse de quitter la synagogue dès la fin de la prière sans chercher du tout à étudier, comme il conviendrait, sa prière est comme vaine, et il ressemble au pauvre que le riche a fini par repousser en lui faisant honte.

## A LA SOURCE

*« Tu feras ainsi pour tout ce que ton frère a perdu et que tu as trouvé » (22, 3)*

Un juif respectable de la ville de Ropschitz avait perdu le sac où il mettait son talit et ses tefilin. Il en était très triste et tomba dans une mélancolie à cause de cette perte de quelque chose qu'il aimait beaucoup.

Un jour, il rencontra le tsaddik Rabbi Naphtali de Ropschitz zatsal, qui s'aperçut de sa peine et se mit à le consoler : Vous reconnaissez vous-même que le talit est fait de laine turque. Et les tefilin, vous avez une paire de Rachi et l'autre paire de Rabbeinou Tam. Alors qu'est-ce que vous avez perdu ? Le sac ? Ce n'est pas si terrible...

*« Tu veilleras à accomplir ce qui est sorti de tes lèvres » (23, 24)*

Dans un livre qui est sorti à la mémoire du gaon Rabbi Moché Feinstein zatsal, on trouve l'histoire suivante :

« Rabbi Moché attendait des élèves de la yéchiva qu'ils se conduisent en accord avec les critères de la Torah en tout ce qui concerne la vérité et la droiture. Un jour, il reçut un coup de téléphone très inhabituel d'un garçon de la yéchiva. Celui-ci était mêlé à une discussion amicale avec quelqu'un, et les deux avaient parié que celui qui serait vaincu dans cette discussion ne se raserait pas la veille du Chabat suivant. Celui qui téléphonait avait donc perdu, et maintenant il s'adressait à Rabbi Moché pour lui demander de lui trouver une façon de le libérer de son vœu.

Rabbi Moché se mit à le sermonner : Qu'en est-il de la mitsva de « tu veilleras à accomplir ce qui est sorti de tes lèvres » ? Comment un élève de yéchiva peut-il faire sortir un vœu de sa bouche sans avoir vraiment l'intention de l'accomplir ?

Rabbi Moché aurait pu trouver une échappatoire au garçon pour le libérer de son vœu, mais il refusa de le faire. Désormais, celui-ci devrait peser ses paroles plus soigneusement...

### « Tu n'auras pas chez toi deux mesures différentes » (25, 14)

Sur les paroles de Rabbi Lévi dans le traité Baba Batra (88b), qui dit : « les châtiments sur les mesures inexacts sont plus sévères que les châtiments sur la débauche », les commentateurs s'étonnent. Les châtiments sur la débauche sont la lapidation et les autres morts infligées par le Beit Din, alors que pour les poids et mesures inexacts, il n'y a qu'une interdiction de « lav », sans plus. Alors comment peut-on dire que c'est plus sévère ?

Rabbi Avraham Antebi zatsal répond à cela dans son livre « Ohel Yé-charim » par une discussion savante. D'après la loi, si nous avons devant nous un malade dont la vie est en danger et qui a besoin de viande, il est permis d'égorger une bête pour lui le Chabat. Les Richonim demandent pourquoi c'est permis, alors que cela comporte une interdiction de lapidation. Apparemment, il vaudrait mieux lui faire manger de la viande nevela ou treifa, ce qui est simplement une interdiction (« lav »). Les Richonim expliquent que celui qui mange de la viande nevela ou treifa est coupable pour chaque « kazayit », et une grande quantité de « lav » est plus grave que la lapidation.

Il y a quelque chose du même genre à propos des poids et mesures inexacts. Un commerçant qui a des poids inexacts transgresse chaque jour de nombreuses fois l'interdiction de « Tu n'auras pas chez toi deux mesures différentes », donc son châtiment est plus grave que celui de la débauche, comme on l'a expliqué. En effet, les Sages ont dit : Peu de gens tombent dans la débauche, et la plupart dans le vol. »

## UNE VIE DE TORAH

Le gaon Rabbi Yé'hezkel Abramski zatsal a expliqué de la façon suivante l'enseignement des Sages selon lequel « les talmidei 'hakhamim augmentent la paix dans le monde » : cela ne signifie pas que les talmidei 'hakhamim aillent de maison en maison pour faire régner plus de paix entre un homme et sa femme ou entre un homme et son prochain, mais que la paix est le contraire de la rancune et de la colère, et que ces choses se présentent quand l'homme n'est pas satisfait, qu'il est aigri et qu'il n'a pas de satisfaction, alors il en veut à tout le monde et se met en colère à propos de chaque petite chose qui ne va pas, et il fait régner la terreur sur tout son entourage. Mais la définition d'un véritable talmid 'hakham est qu'il est rempli de bonheur, de satisfaction et de sérénité, un plaisir inimaginable coule de la Guemara qu'il est en train d'étudier, et sa joie est plus grande que le bonheur que tire le riche des milliards qu'il a gagnés. Il n'en veut donc à personne, car il est rempli de plaisir et de satisfaction de son étude, et peu lui importe les autres choses, qui sont sans intérêt. De cette façon, il accroît la paix dans le monde.

Le gaon Rabbi Yitz'hak Zilberstein chelita, qui avait entendu cela de la bouche du Rav Abramski, avait ajouté qu'un jour, il avait eu l'occasion de voir le Rav Shakh zatsal arriver à la grande synagogue de Bnei Brak pour prier min'ha de Chabat. Le Roch Yéchiva s'était par hasard installé sur la chaise de quelqu'un, et comme la personne en question ne l'avait pas reconnu, il s'était mis à lui crier dessus à tue-tête pour avoir osé lui voler sa place...

Le plus étonnant et le plus réjouissant avait été de voir le Rav Shakh zatsal en train d'embrasser celui qui se fâchait ainsi contre lui. Au lieu de lui répondre, comme le font les gens en général, du tac au tac, il lui annonçait tranquillement qu'il ne savait pas du tout que cette place lui appartenait, et que s'il l'avait su, il ne s'y serait naturellement pas assis, etc. On pouvait voir clairement comment sa Torah remplissait toute sa personnalité, c'est pourquoi la colère de l'homme ne lui parlait pas du tout, au point qu'il était capable de l'embrasser, et même de l'inonder d'innombrables bénédictions.

## La leçon du coffre-fort

Pendant la Deuxième guerre mondiale, la puissance nazie n'a pas réussi à entrer en Grande-Bretagne par la terre, c'est pourquoi il y a eu de lourds combats aériens. Les Allemands ont bombardé le ciel anglais sans interruption. Londres était leur cible principale, celle qui a subi les bombardements les plus lourds, qui ont causé énormément de dommages et de destruction. Nuit après nuit, les Anglais, épuisés et terrorisés, étaient obligés de trouver des abris souterrains, qui avaient été construits au moment de la guerre pour protéger les citoyens.

En ces jours de confusion, Rabbi Yé'hezkel Abramski habitait Londres, où il était Av Beit Din et dayan. Son appartement se trouvait dans un immeuble qui abritait une banque, dont la direction permettait aux employés de trouver refuge dans un abri spécial, le coffre-fort souterrain de la banque !

Le nom du Rav Abramski, prince de la Torah, inspirait le respect, et même les directeurs non-juifs de la banque considéraient comme un honneur d'être à proximité de lui. Ils invitèrent le Rav et sa famille à se joindre à eux dans le coffre-fort souterrain, et non seulement cela, mais ils prirent la peine de construire des marches spéciales qui descendaient de l'appartement du Rav directement dans l'abri.

Nuit après nuit, les employés non-juif suivaient le Rav avec un regard de respect quand il descendait à la banque. Ils voyaient, quand il descendait dans le coffre-fort, qu'il faisait attention à murmurer quelque chose. Cela se reproduisait constamment. Pour assouvir leur curiosité, ils s'adressèrent au fils du Rav pour lui demander ce que cela signifiait. Il répondit :

« Tant que les pieds de mon père marchent sur le sol du coffre-fort, il se répète les paroles du roi David : « Meilleure est pour moi la Torah de ta bouche que des milliers de pièces d'argent et d'or ! » Ici, à la banque, mon père se trouve entouré de millions de livres sterling, une fortune énorme que tout homme rêve d'acquérir. Mais en ce qui concerne mon père, il n'y a rien au monde qui ait plus de valeur que la sagesse de la Torah éternelle.

Il n'avait jamais eu l'occasion de vraiment comparer ces deux concepts, parce qu'il ne s'était jamais trouvé en contact avec une aussi grande fortune. Mais maintenant, quand l'occasion s'est présentée à lui de voir une fortune considérable à proximité, il proclame ce qui est pour lui la préférence absolue et qui ne peut changer, meilleure est pour moi la Torah de ta bouche que des milliers de pièces d'or et d'argent ! »

## C'est toi qui seras mon gendre !

Le gaon Rabbi Eizel 'Harif zatsal, Rav de Slonim, était en visite à la yéchiva de Volojine pour apaiser la grande dissension qu'il y avait entre les dirigeants de la yéchiva. Il profita de cette occasion pour proclamer qu'il cherchait le plus grand érudit parmi les élèves de la yéchiva pour en faire son gendre. Comme il n'avait pas la possibilité de parler avec chacun en particulier, il proposait aux élèves de la yéchiva une question très difficile, et le garçon qui donnerait la bonne réponse deviendrait son gendre.

Les élèves écoutèrent la question, et pendant de nombreux jours il y eut une queue à la porte de sa chambre. Chacun proposait sa solution, car quel ben Torah ne désirait pas devenir le gendre de l'un des plus grands de la génération ? Mais à leur grande déception, aucune des réponses ne fut acceptée par le Rav de Slonim.

Rabbi Eizel quitta Volojine pour rentrer chez lui, et alors qu'il était déjà en chemin, l'un des élèves, Rabbi Yossef Schlofer, se mit à courir après sa voiture. Il demanda au cocher de s'arrêter, et le gaon pensait qu'il avait certainement trouvé une nouvelle réponse à sa question. Mais quand le garçon s'approcha, il lui dit, essoufflé : « Rabbi, je voudrais savoir la réponse ! Quelle est la réponse à votre question si difficile ? »

Le Rav de Slonim se réjouit, et lui dit immédiatement : « C'est toi que je choisis comme gendre ! Sais-tu pourquoi ? A cause de ta puissante aspiration à la Torah ! Ce n'est pas mon examen qui te préoccupe, mais c'est la question elle-même qui occupe ta pensée, c'est pourquoi c'est toi que je choisis parmi tous, et c'est toi qui seras mon gendre !

Effectivement, Rabbi Eizel 'Harif tint sa promesse et lui donna sa fille. Après la mort de Rabbi Eizel, il hérita son poste d'Av Beit Din de Slonim.